

Conseil communal

Décisions du conseil du 12 juin 2014

- Le conseil délivre une autorisation de construire aux requérants suivants :
 - M. Rémy Genolet pour la création d'ouvertures en façade ouest d'un bâtiment d'habitation, à Mâche
 - M. et Mme Roland et Monique Merminod pour le remplacement d'une chaufferie à mazout par un chauffage à pellets, à La Tsenâ
 - M. Hubertus Ooms par Alp Village SA pour l'extension de places de parc existantes, à Maillolet
 - M. André Nendaz pour la modification d'ouvertures sises en façades nord et sud ainsi que la mise en place d'un canal de cheminée extérieur aux Flagnesses (Mâche)
 - M. Marc-Antoine Genolet pour la construction d'un bûcher attenant à une maison d'habitation à La Condémine (Mâche)
 - M. Paul-André Sierro pour la réfection de la toiture d'une grange-à Ayer
 - Mme Aline Gaspoz pour la démolition d'une grange-écurie à Boirion
 - M. Lionel Brun pour la réfection de la toiture d'un mayen à La Toueille
- Le conseil adjuge la fourniture des éléments en tôle pour le bisse d'Euseigne à la Tôlerie de Chandoline. Le démontage des anciens matériaux et le montage des nouveaux éléments seront assurés par la PCi sous l'égide de deux employés communaux dès l'automne 2014.
- Le conseil décide d'adjuger les travaux de forage au Scex-Frei à l'entreprise Sébastien Cheseaux et de suivi de chantier au BEG SA. Ces travaux sont subventionnés à 82 % par le Service des forêts et du paysage.